



amendes pour volume de mobile trop élevé

Par **joakim**, le **29/05/2025 à 21:27**

Bonjour ! Mon fils de 16 ans a pris le train avec des camarades pour se rendre à la plage. Mon fils ainsi que ses camarades étaient sur leurs téléphone mobile, l'agent contrôleur c'est approché de mon fils pour lui demander de baisser le volume, mon fils c'est exécuté. Le contrôleur a informé après avoir demandé les cartes d'abonnement de transport de tous les camarades ainsi qu'à mon fils qu'il allait le verbaliser pour le motif que le volume était trop élevé, alors qu'à sa demande précédente, mon fils avait baissé le volume. Je trouve le comportement de ce contrôleur injuste et discriminatoire et douteux. L'amende infligée est de 110 euros. Je ne comprends pas ce abus de pouvoir sur des mineurs; pour simplement soutirer de l'argent injustement, c'est honteux.

Par **youris**, le **30/05/2025 à 12:04**

bonjour,

le problème, c'est que vous n'avez que la version de votre fils puisque vous n'étiez pas présent.

le contrôleur est assermenté, votre fils a, semble-t-il, reconnu que le volume de son téléphone était trop élevé. et qui gêne peut-être d'autres voyageurs

voir ces liens pour contester cette contravention :

[contester une amende sncf](#)

quechoisir.org/conseils-sncf-comment-eviter-ou-contester-une-amende

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **30/05/2025 à 15:30**

bonjour

s'agissait-il d'une conversation, d'écouter de la musique ou de regarder une vidéo ?

Par **Isadore**, le **30/05/2025** à **15:36**

Bonjour,

Rien d'injuste ni de discriminatoire, votre fils est pénalement responsable et en âge de recevoir une contravention pour avoir troublé la tranquillité des autres voyageurs.

Ce n'est injuste que si ses parents ne lui ont jamais appris que ne pas faire de boucan dans les transports est une règle de base de la vie en société.